

# Assurance Voyage Monde à Monde

Document d'information sur le produit d'assurance MONDIALCARE

Compagnie: GROUPAMA - GSL SPECIAL LINES    Produit: VOYAGE MONDE A MONDE

Ce document présente un résumé des principales garanties et exclusions du contrat. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation précontractuelle et contractuelle.

## De quel type d'assurance s'agit-il?

Le produit d'assurance Voyage Monde à Monde garantie à tous les voyageurs dans le monde entier, les prestations d'assistance dont ils pourraient avoir besoin pendant toute la durée du contrat. Comme le rapatriement, les frais médicaux et les frais d'hospitalisation.



### Qu'est-ce qui est assuré?

#### ✓ Assistance aux personnes en cas de maladies ou d'Accident

Remboursement des frais médicaux (plafond : 50 000 € par assuré et par période d'assurance), 50€ de franchise

Frais dentaires d'urgences 150€

Personne présente auprès de l'assuré hospitalisé (titre de transport + frais d'hôtel 60€ par nuit, avec un maximum de 7 nuits)

Assistance rapatriement (frais réels)

Prolongation du séjour (60€ par nuit, avec un maximum de 10 jours)

#### ✓ Assistance en cas de décès

Assistance décès : Rapatriement, frais funéraires, frais de cercueil

#### ✓ Autres prestations d'assistance : Aides et Services

Retour prématuré (remboursement aux frais réels)

Avance de la caution pénale (plafond : 15 000 € par assuré et par période d'assurance)

Assistance juridique, frais d'avocat (3 000 € par assuré et par période d'assurance)



### Qu'est-ce qui n'est pas assuré?

✗ Certaines destinations sont exclues en toute circonstance les voyages à destination des pays suivant : AFGHANISTAN, COREE DU NORD, EGYPTE, HONDURAS, IRAK, LIBYE, MALI, NIGERIA, PAKISTAN, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINEE, REPUBLIQUE DE CENTRE AFRIQUE, REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO, SOMALIE, SOUDAN, SOUDAN DU SUD, SYRIE, TCHAD, BANDE DE GAZA, UKRAINE, VENEZUELA, YEMEN.



### Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

#### Principales exclusions liées aux frais médicaux

- ! Les accidents causés intentionnellement
- ! Maladies antérieures à la souscription ainsi que leurs suites
- ! Les conséquences des accidents causés par les catastrophes naturelles
- ! Les accidents dus à la pratique de certains sports
- ! Les dépenses relatives à la contraception, l'ivg, l'état de grossesse



## Où suis-je couvert(e)?

- ✓ Les garanties du présent contrat s'appliquent à tous les voyages, privés ou professionnels, effectués dans le Monde entier, à l'exclusion ou non des USA et du Canada, selon la formule choisie, pour des séjours n'excédant pas quatre mois.



## Quelles sont mes obligations?

**Sous peine de nullité du contrat d'assurance ou de non garantie :**

- **A la souscription du contrat**

Déclarer le risque à assurer en toute bonne foi afin de permettre à l'assureur d'apprécier les risques qu'il prend en charge. Payer la prime indiquée lors de la souscription du contrat.

- **En cours de contrat**

Déclarer toutes circonstances nouvelles ayant pour conséquence d'aggraver les risques pris en charge ou d'en créer de nouveaux.

- **En cas de sinistre**

Déclarer tout sinistre de nature à mettre en œuvre l'une des garanties dans les conditions et délais impartis et joindre tout document utile à l'appréciation du sinistre. Informer l'assureur des garanties éventuellement souscrites pour les mêmes risques en tout ou partie auprès d'autres assureurs, ainsi que de tout remboursement reçu au titre d'un sinistre.



## Quand et comment effectuer les paiements?

La prime doit être payée le jour de la souscription auprès de l'assureur.

Le paiement est effectué par carte bancaire sur le site de l'assureur ou par téléphone.



## Quand commence la couverture et quand prend-elle fin?

Le contrat prend effet à la date de souscription et cesse à la date de cessation de la dernière garantie souscrite applicable.



## Comment puis-je résilier le contrat?

S'agissant d'un contrat d'assurance temporaire, aucune résiliation n'est possible à l'initiative de l'assuré.